



ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES
VERSAILLES

Déclaration liminaire

CSA départemental des Hauts-de-Seine– 12 février 2026

Monsieur le Directeur académique,

Membres du comité social,

C'est avec effroi que nous avons appris, mardi 3 février, qu'une collègue enseignante a été agressée au couteau par un élève dans le collège de Sanary-sur-Mer. Notre collègue a été grièvement blessée. Nous tenons tout d'abord à exprimer notre soutien et notre attention à notre collègue victime et à ses proches, ainsi que notre solidarité avec l'ensemble de la communauté éducative dans la traversée de cette épreuve.

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques continue de demander qu'une politique publique en matière de santé mentale des jeunes soit réellement déployée. C'est une condition indispensable pour éviter que de tels drames ne se reproduisent.

Sur ce point, le courrier du ministre à destination des parents d'élèves n'est clairement pas à la hauteur des enjeux. En effet, cette lettre réduit le métier de l'enseignant à la transmission et à l'instruction, oubliant toute la dimension éducative. De ce fait, la doctrine ministérielle oublie totalement les programmes EVARS. Nous pouvons même soupçonner que le programme EMC soit perçu comme une réponse à la violence des jeunes. Nous sommes inquiets de cet aveuglement, qui méconnaît les mouvements de fond. Une approche plus qualitative et de lutte contre les mouvements masculinistes est une nécessité, car nos agresseurs sont de jeunes hommes.

On rappellera qu'il y a un an, la ministre Borne a annoncé un plan de santé mentale pour les élèves : où en est-il ?

La préoccupation vis-à-vis de la jeunesse et le soin apporté à son éducation, en termes de moyens, ne sont malheureusement pas une priorité gouvernementale.

Au cours des dernières décennies, la part des dépenses d'éducation dans le produit intérieur brut a diminué. Le sous-investissement public au fil des années atteint plusieurs milliards d'euros. Pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy, alors que la population scolaire augmentait, les suppressions de postes ont eu des effets que les 15

dernières années n'ont pas pu corriger : dégradation des conditions d'apprentissage des élèves, sous-administration chronique, santé scolaire exsangue, difficulté à mettre en œuvre l'école inclusive dans de bonnes conditions pour les élèves et les personnels, intensification du travail et dégradation des conditions de travail des personnels de l'Éducation nationale. Le système éducatif est donc aujourd'hui très fragile et aurait grandement besoin de perspectives au-delà d'une année budgétaire, et de perspectives construites collectivement.

Notre département est exemplaire de cette fragilisation du service public.

La légère hausse du nombre d'heures par élève (H/E) des collèges du département (+0,34 %) montre une tentative un peu vaine d'accompagner les collèges. Un maintien du H/E des collèges « en progrès » peut-il être qualifié d'aide ? Il s'agit en réalité d'un simple ralentissement des baisses que l'on observe depuis plus de cinq ans. En effet, le H/E départemental sur ces cinq dernières années a baissé de 1,10 %, soit une baisse structurelle des capacités des collèges à proposer des dispositifs pour les élèves, allant bien au-delà de la baisse démographique.

Exemplaire, notre département montre également l'inconstance des politiques d'éducation prioritaires nationales et la difficulté d'accompagner les établissements orphelins. Prenons l'exemple du collège Pasteur de Gennevilliers, autrefois établissement en éducation prioritaire, sorti en 2015 des dispositifs d'accompagnement, avec certes une sortie progressive. Dix ans plus tard, les résultats montrent des difficultés récurrentes malgré des alertes régulières sur l'établissement et un décrochage récent, qui n'est que le résultat d'une dégradation maintenant décennale. La politique nationale est directement responsable des résultats scolaires des élèves, par manque de moyens réels, notamment car les référentiels sont dépassés.

Pour la CFDT, le programme « collège en progrès » ne peut se substituer ni à une politique d'éducation prioritaire ambitieuse, ni à la révision de l'arrêté de 2001 qui n'est plus conforme à la carte de la politique de la ville, ni à une politique résolue de mixité sociale et scolaire.

Côté lycée, alors que les effectifs augmentent (+1,07 % sur trois ans), les ressources baissent (-2,12 %), et le ratio H/E se dégrade (-3,19 %). Des divisions se ferment alors que l'établissement n'en compte que 10, ou en gagne, si l'on reprend l'exemple d'un collège comme Guy Moquet. Comment absorber une population scolaire croissante avec toujours moins de moyens ?

La question est alors de savoir jusqu'à quand nous pourrons être en mesure de fonctionner avec la diminution des moyens accordés à l'éducation. Les résultats des élèves ne pourront pas s'améliorer avec des dispositifs réfléchis sur un coin de table, sans critères d'évaluation explicites et de suivi pluriannuel et qualitatif.

Localement, le calendrier restreint est forcément source de tensions et d'erreurs, et nous remercions les agents de la DSDEN pour leur réactivité. Mais il est urgent de dialoguer entre la direction académique et les personnels de direction. Car les baisses de moyens, à structure équivalente, mettent en tension les équipes. Les explications et l'accompagnement apportés à nos cadres ne sont pas toujours satisfaisants au vu de leur investissement et de leur charge de travail locale.

Nous sommes alors face à un management empêché, à tous les niveaux de la hiérarchie, qui se transforme en travail empêché pour les personnels.

Face à l'urgence, la CFDT appelle, avec l'intersyndicale francilienne, à la mobilisation le mardi 17 février, y compris par la grève. Il est temps d'exiger des actes, pas des promesses. Les personnels, les élèves et les familles méritent mieux qu'un service public à l'agonie.